

# Comité de dérogation

## Recommandations de l'examen organisationnel de KPMG

### Suivi de l'état d'avancement - Décembre 2024

Services et processus

RECOMMANDATIONS	% D'ACHÈVEMENT	NOTES
<b>2.1.1</b> Collaborer avec les Services de la planification pour uniformiser le processus de rétroaction et pour répartir les demandes complexes.	75%	En mars 2024, l'équipe de l'Examen des projets d'aménagement - Tous les quartiers a été créée au sein des Services de la planification. Cette équipe comprend cinq urbanistes 1 et deux ingénieurs en formation qui s'occupent entièrement des demandes du Comité de dérogation (Comité). Ces employés sont soutenus par deux urbanistes principaux, un ingénieur principal et un gestionnaire de l'équipe de l'Examen des projets d'aménagement. Le personnel du Comité continue de travailler avec les Services de la planification afin d'uniformiser davantage la formulation des conditions demandées par la Ville.
<b>2.1.2</b> Donner aux requérants, aux panélistes et aux représentants du public suffisamment de temps pour prendre connaissance des rapports du personnel et de demander des renseignements à leur sujet avant les audiences publiques.	100%	Le Comité de dérogation a travaillé avec les Services de la planification pour s'assurer que les rapports d'urbanisme sont soumis au Comité au moins cinq jours avant les audiences. Pour aider à respecter cette échéance, le personnel du Comité a priorisé le partage des renseignements contenus dans les demandes dès que possible pendant le processus de réception. Le Comité publie sur eScribe les ordres du jour des groupes, les documents relatifs aux demandes et les décisions rendues. Depuis 2023, la liste des documents relatifs aux demandes publiés en ligne a été élargie de façon à inclure les lettres d'accompagnement des propositions, et la justification de l'aménagement, les plans, l'information sur les arbres, les avis d'audience, les cartes de diffusion et les rapports d'urbanisme de la Ville.
<b>2.1.3</b> Mettre en place un examen plus rigoureux afin d'assurer l'exhaustivité de la prise en charge des demandes par .	75%	Le personnel du Comité continuera de travailler avec les requérants pour s'assurer que les demandes sont complètes avant de planifier une audience. Cela consiste notamment à inciter les requérants à consulter les Services de la planification de la Ville avant de soumettre une demande.
<b>2.1.4</b> Miser sur les consultations existantes avec les associations communautaires et les représentants de l'industrie hors du déroulement des audiences.	25%	Le personnel du Comité examine les options à saisir à la suite de l'adoption de l'examen de mi-mandat de la structure de gestion publique 2022-2026.

2.2.1

Augmenter la capacité stratégique et opérationnelle du Comité de dérogation en ajoutant trois nouveaux rôles.

75%

Afin de régler les défis en matière de capacité interne, le Conseil a approuvé dans le cadre du budget de 2023 l'ajout de deux nouveaux postes à temps plein recommandés (coûts entièrement recouverts par les droits de demande), à savoir un troisième secrétaire-trésorier adjoint et un agent, Services numériques. Le Comité continuera à surveiller le volume de demandes et la charge de travail du personnel, et il présentera des recommandations, au besoin, pour l'ajout d'un poste de coordonnateur principal.

2.2.2

Responsabiliser la direction du Comité de dérogation en augmentant ses pouvoirs décisionnels et en formalisant les relations hiérarchiques.

50%

Afin de corriger l'absence de concordance des pouvoirs de gestion, une évaluation des postes de secrétaire-trésorier et de secrétaire-trésorier adjoint est actuellement menée par les Ressources humaines de la Ville. Le personnel estime que ce processus et d'autres mises à jour nécessaires de règlements municipaux ou de politiques devraient régler la question. L'adoption du mandat par le Conseil dans le cadre de l'examen de mi-mandat sur la structure de gestion publique 2022-2026 permettra aussi d'officialiser les relations hiérarchiques.

2.2.3

Envisager de constituer un fonds de réserve pour financer les initiatives à long terme et améliorer les services offerts par le Comité de dérogation.

50%

Le Comité continuera de surveiller le volume de demandes et les occasions d'améliorer la prestation des services, et il présentera des recommandations, au besoin, en vue de créer un fonds de réserve pour soutenir les initiatives à long terme.

2.2.4

Envisager de mettre sur pied un quatrième groupe pour traiter les volumes croissants et inconstants de demandes.

50%

Le Comité continuera de surveiller le volume de demandes et la charge de travail des panels, et il présentera des recommandations, au besoin, en vue de créer un quatrième groupe.

2.3.1

Créer et actualiser les documents de formation et d'orientation à l'intention du personnel du Comité de dérogation.

100%

Les manuels de formation pour les postes de coordonnateur et de greffier municipal chargé de l'approbation des documents ont été mis à jour en 2023. Un manuel pour le nouveau poste d'agent, Services numériques a été créé en été 2024.

2.3.2

Créer et actualiser les documents de formation et d'orientation à l'intention des panélistes.

100%

En préparation pour les nouveaux panélistes du mandat du Conseil 2022-2026, le personnel du Comité a créé et mis à jour le matériel de formation et d'orientation. En partenariat avec la *Society of Ontario Adjudicators and Regulators* (SOAR), le personnel du Comité a donné de la formation sur les éléments essentiels de l'adjudication adaptés spécifiquement au Comité de dérogation. La SOAR est aussi approuvée par le Barreau de l'Ontario comme fournisseur accrédité de contenu sur le professionnalisme. La formation a permis d'assurer que les groupes d'audience comprennent le cadre juridique dans lequel leur travail est effectué, notamment : la nature de la prise de décisions en matière d'arbitrage; les principes fondamentaux du droit administratif; les exigences en matière d'équité procédurale; la nécessité d'une prise de décisions indépendante et impartiale; l'obligation de donner des motifs. En outre, la formation a compris un examen du rôle des arbitres dans la conduite d'une audience, ainsi que des exercices pratiques axés sur les compétences à propos de tous les aspects d'une audience contestée, notamment : la gestion de la réunion préparatoire à l'audience du Comité; l'ouverture d'une audience; la réception d'éléments de preuve (écrits ou de vive voix); la gestion de l'audience, y compris les objections, les décisions et la gestion des avocats et des parties non représentées; la clôture de l'audience. Cette séance de formation a été donnée en personne le 31 mai et le 1er juin 2023 par Susan Opler, qui a enseigné la plaidoirie aux écoles de droit de l'Université de Toronto et d'Osgoode Hall. Elle a été l'instructrice en chef du programme de formation en arbitrage offert par la SOAR et Osgoode Hall pendant plus de 10 ans, et elle a enseigné à des juges, des juges de paix, des arbitres et d'autres décideurs sur divers sujets, au Canada et à l'étranger.

Dans le cadre de leur formation améliorée en matière d'arbitrage, les membres ont également reçu un exemplaire du manuel de la SOAR intitulé *A Manual for Ontario Adjudicators* (Manuel pour les adjudicateurs de l'Ontario).

Outre la formation sur l'arbitrage, les panélistes ont reçu une formation et des présentations périodiques sur divers sujets au cours des deux dernières années :

28 avril 2023 : Code de conduite des membres du Conseil et *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux* (Karen Shepherd, commissaire à l'intégrité); Déclaration provinciale sur la planification et Plan officiel de la Ville (gestionnaire, Planification de politiques); *Règlement de zonage général* et impact des changements provinciaux - projet de loi 23 (gestionnaire, Zonage et densification); Autorisation provisoire : conditions demandées par la Ville (Services juridiques); *Règlement sur la protection des arbres* (expert-forestier principal, Services de la planification).

28 août 2023 : Changements provinciaux – projet de loi 109 (gestionnaire, Projets stratégiques); Règlement de zonage général et impact des changements provinciaux (gestionnaire, Zonage et densification).

29 novembre 2023 : Analyse du caractère du paysage urbain (Services de la planification); Conditions de protection des arbres (expert-forestier, Services de la planification).

13 mars 2024 : Demandes de permission et conditions demandées par la Ville (Services juridiques).

29 mai 2024 : Mise à jour sur le Nouveau règlement de zonage (gestionnaire par intérim, Unité de zonage).

30 octobre 2024 : Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire (Bruce Krushelnicki, coauteur, *A Practical Guide to the Ontario Land Tribunal*, 3rd edition, ancien membre de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et ancien président exécutif de Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario).

2.3.3

Modifier les critères et/ou le processus de sélection pour la nomination des panélistes.

100%

Comme indiqué dans la lettre de présentation, le Comité de dérogation a obtenu les recommandations préliminaires de l'examen organisationnel avant le processus de recrutement de la Ville pour établir les exigences en matière de composition des panels et d'élargir les qualifications, les connaissances et l'expérience des futurs panélistes. Le Comité de dérogation a travaillé avec le Bureau du greffe municipal pour mettre en évidence les exigences élargies en matière de recrutement, notamment : un intérêt marqué pour les complexités et les défis du développement des villes ; une compréhension des divers quartiers et communautés de la ville ; une expérience en matière d'arbitrage ; des connaissances dans un ou plusieurs domaines du droit administratif ou de la planification, de l'urbanisme, de l'architecture, du développement communautaire, de l'aménagement du territoire ou de la planification environnementale ; le bilinguisme et un titre professionnel sont considérés comme un atout pour chaque groupe.

Les panélistes ont été nommés en date du 25 mai 2023 pour le mandat du Conseil 2022-2026.

2.4.1

Créer et actualiser l'information destinée aux requérants et au public.

75%

En 2023, le Comité a élaboré et lancé un nouveau format de pages Web avec un contenu mis à jour et des orientations supplémentaires pour les requérants et le public. Il a aussi lancé de nouveaux formulaires de demande pour dérogation mineure/permission et autorisation/morcellement, plus une nouvelle annexe A : Renseignements supplémentaires sur les demandes d'autorisation en milieu rural. Les nouveaux formulaires rendent la lecture plus facile grâce à un langage plus clair et une taille de police de caractère plus grande, en plus de réduire le nombre total de pages en regroupant des sections.

Audiences publiques	2.4.2	Éliminer les audiences du soir.	100%	Le Comité de dérogation a mené toutes les audiences pendant la journée depuis que les groupes ont été reconstitués en juin 2023.
	2.4.3	Normaliser les approches pour gérer les ordres du jour des réunions de tous les panels, y compris les ajournements et l'adoption de résolutions en bloc.	100%	En parallèle aux groupes reconstitués en juin 2023, le Comité a introduit un nouveau script d'audience pour les présidents de groupes qui inclut l'approbation rapide par consentement pour les demandes sans opposition, lequel s'est avéré efficace pour uniformiser la gestion des ordres du jour de tous les groupes.
	2.4.4	Continuer à mettre au point des décisions motivées par un langage écrit clair et des raisons détaillées par oral.	100%	Le Comité de dérogation a mis à jour ses modèles de décision en 2023 afin que les motifs écrits soient plus faciles à lire et pour mieux mettre en évidence les critères prévus par la loi et les preuves ayant été pris en compte. En ce qui concerne les motifs détaillés fournis verbalement, la meilleure pratique consiste pour les panélistes à réserver leur décision et de délibérer en privé après l'audience publique, comme le permet le paragraphe 45(6) de la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> et l'alinéa 239(2)(g) de la <i>Loi sur les municipalités</i> , et conformément au principe du secret des délibérations, un élément fondamental de l'indépendance juridictionnelle qui s'applique aux tribunaux quasi judiciaires et aux cours.
Information et technologie	2.5.1	Faire appel au logiciel de la solution prévue pour la gestion des terres (SGT) afin de permettre de numériser les opérations du Comité de dérogation.	25%	La phase 2 du projet du Système de gestion des terres (SGT) de la Ville devrait inclure les demandes du Comité de dérogation.
	2.5.2	Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion de la performance.	25%	Le Comité est passé à SharePoint en 2023, augmentant du coup les capacités de recherche numérique et de partage de données avec la Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment de la Ville, qui fournit à son tour à la province de l'Ontario des mises à jour trimestrielles concernant les demandes que le Comité de dérogation reçoit, notamment le numéro de dossier, l'adresse et le code postal de la propriété, la date de la soumission, le statut (accordée ou refusée), la date de la décision, s'il y a appel et la date de l'appel.